

RAPPORT PRESENTE EN VUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le budget de 2022 s'inscrit dans un contexte de retour à la normale de l'ensemble des services.

Les variations importantes, à la hausse ou à la baisse, qui ont fortement impacté le BS 2021, ont compliqué l'élaboration des chiffres de 2022.

Cependant, les orientations présentées marquent le souci de ne pas alourdir la pression fiscale, et de maintenir les services offerts à la population.

Les dépenses de fonctionnement traduisent les actions entreprises pour en limiter l'évolution tout en marquant la reprise des activités.

Elles sont néanmoins marquées par une évolution importante des frais de personnel et des coûts de l'énergie.

Pour les dépenses d'investissement, les investissements récurrents sont proches de leur niveau antérieur. Elles comportent aussi, cette année, des dépenses relatives à un projet en particulier : l'agrandissement de l'école Marcel Levin. L'enfouissement des réseaux rue d'Audincourt se termine et laissera place à la mise en œuvre de la piste cyclable.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 1,51% par rapport au BS de 2021, avec des recettes en hausse de 1,11%.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement attendu pour 2022 serait de 444.664 €.

Le montant des dotations de l'Etat reste pour l'instant incertain en raison de l'incertitude majeure de ce budget. Malgré les mauvaises surprises des années passées, nous avons opté pour le maintien des dotations de l'Etat à leur niveau de 2021.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) quant à lui est maintenant pris en charge intégralement par PMA.

Pour la taxe foncière, l'évolution annoncée des bases de 3,4% a été retenue

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent les investissements courants, hors remboursement de la dette, pour environ **843.700€**, en particulier le remplacement des ouvrants de l'auvent de la Panse, la réparation de la toiture des ateliers, la réfection de rue des Combes, l'achat d'un tracteur pour le déneigement et d'un véhicule pour le service culturel.

S'y ajoutent le remplacement du multisport aux Bouchoutots.

L'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue s'applique aux recettes prévues au BS de 2021.

Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2021.

La réforme de la taxe d'habitation fait disparaître cet impôt au profit du transfert de la part départementale du foncier bâti à la commune, soit :

- 37.83 % pour le foncier bâti (19.75 taux communal + 18.08 taux départemental)
- 21.81 % pour le foncier non bâti

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **67.726 €** par rapport au BS de 2021.

Compte tenu des réalisations de 2021, les autres impôts et taxes augmentent de **20.285 €**, essentiellement les droits de mutation.

Au total, les impôts et taxes progressent de **+88.011 €**.

Selon les hypothèses retenues, les dotations et participations affichent un montant proche de celui du BS 2021.

Les subventions de la CAF sont également maintenues au niveau du BS 2021.

Les remboursements sur salaires diminuent nettement du fait de la réduction du nombre d'absents sur les risques couverts. (**-35.187 €**).

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- une légère augmentation des ventes et prestations de services de **+6.691 €** liée principalement au retour du fonctionnement normal du périscolaire.
- la diminution des travaux en régie **-4.439 €**
- une hausse de la subvention élections de **+2.000 €** : deux élections cette année
- une hausse des produits de gestion courante **+9.000 €** : retour à la normale de la location des salles
- une baisse des produits exceptionnels **-5 000 €**.

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **5.560.469 €**, soit une hausse de **61.147 €** (1,11 %).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

1.- une hausse des **charges à caractère général** : achats, charges externes, impôts, de **61.614€**.

Cette évolution correspond à une hausse :

- Des achats de **55.600 €** dont une hausse de 60.000 € pour le gaz, une diminution de -5.000 € des fournitures COVID et une hausse de 600 € pour l'ensemble des autres achats.

La dotation par élève pour les fournitures scolaires est maintenue à 50 €.

Et à une augmentation :

- Des charges externes de **6.544 €** qui recouvre :

- une hausse des contrats et prestations de services pour **17.520 €** (retour à la normale pour les animations du service jeunesse, et ajustement du prix de la gestion électronique des documents (GED)).
- une diminution de **-10.113€** pour l'entretien des bâtiments, terrains, voiries, bois et forêts
- une baisse de **-16.600 €** pour l'entretien du matériel roulant
- une diminution de **-15.150 €** pour l'entretien des autres biens mobiliers et maintenance dont – 7.500 € pour la DSN (dépense unique en 2021)
- une hausse de **26.511€** pour la culture, l'enfance et la jeunesse (retour prévu des activités à la normale)
- une hausse de **4.376€** pour les autres charges externes

● Les impôts et taxes diminuent de **630 €**.

2.- les charges de personnel devraient accuser une augmentation de **93.013 €**.

Cette évolution recouvre :

- la hausse des dépenses du personnel extérieur pour 2.884 €
- l'augmentation des dépenses du personnel titulaire pour 46.272 €
- la hausse des dépenses du personnel non titulaire pour 11.427 €
- la variation des charges sociales et impôts sur salaires pour 32.430 €

Une part importante de cette augmentations (59.000€ environ) est due aux évolutions salariales (reclassement indiciaire).

La masse salariale brute augmente de **3,02%**.

3.- les autres charges de gestion courante devraient augmenter de **11 600€** : augmentation des subventions aux associations et aux écoles (maintien de la dotation par élève à 40 € pour le budget culture).

4.- pour les autres charges de fonctionnement

- les charges financières devraient diminuer de **-61.582 €** (versement de l'indemnité de renégociation des emprunts de 36.900€ en 2021).
- les dotations aux amortissements et provisions augmentent de **14 506 €**
- les charges exceptionnelles diminuent de **-2.720 €**.

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5.115.905 €** soit une hausse de **75.978 €** (1,51 %).

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **444.664 €**

Pour l'**investissement**, le total des dépenses envisagées est de **1.744.293 €**.

Elles comprennent :

- pour les **bâtiments 755.850 €**
 - 31.500 € pour les bâtiments scolaires
 - 55.200 € pour les bâtiments sportifs, dont 50.000 € pour la salle de gymnastique
 - 150.500 € pour les autres bâtiments, dont 41.000 € pour l'auvent de la Panse et 41.500 € pour les ateliers
 - 355.000 € pour les projets : école Marcel Levin, Louise Michel
 - 115 000 € pour la démolition du 30 rue de la Pâle
 - 23.650 € pour les travaux en régie
 - 25.000 € pour les avances sur travaux.

- pour la **voirie 391.620 €**
 - 181.610 € pour le marché de voirie, dont 111.610 € pour la réfection de la tranche 1 de la rue des Combes
 - 55.000 € pour les travaux divers (signalisation, enfouissement de lignes)
 - 35.010 € pour les travaux en régie
 - 120.000 € pour l'enfouissement de l'éclairage public rue d'Audincourt.

- pour le **matériel 236.957 €**
 - 8.200 € pour l'équipement des écoles
 - 29.260 € pour l'équipement informatique et les logiciels
 - 71.997 € pour le matériel et le mobilier, dont 46.375 € de matériels pour les ateliers
 - 127 500 € pour les véhicules dont 105.000 € pour un tracteur.
 -

- pour les **sports et la vie associative 9.957 €**
 - dont .5.400€ pour le renouvellement de tapis de gymnastique.

- pour la **culture 7.681 €** comprenant
 - divers équipements pour le service culturel (mobilier et matériel audio).

- pour le service **jeunesse 9.900€**
 - équipement et petit matériel pour les accueils de loisirs et le périscolaire.

- pour l'**urbanisme 5.700 €** pour le PLU.

- pour l'**environnement 128.019 €**
 - 35.000 € pour les travaux en forêt
 - 70.000 € d'autres travaux, dont 55 000 € pour le remplacement du multisports aux Bouchoutots
 - 23.019 € pour les travaux en régie.

- pour les **autres dépenses d'investissement 198.609 €**
 - 25.739 € pour le reversement de la Taxe d'aménagement à PMA (dernière année)

- 172.870 € pour le remboursement du capital de la dette.

Le financement est assuré par :

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et cessions pour **480.486 €**
- des subventions pour **322.587 €** dont 209.300€ du département et de l'Etat pour la rénovation de l'école Levin.
- l'excédent de fonctionnement pour **444. 664 €**
- un emprunt de **496.556 €**.

L'encours de la dette au 1-1-2022 s'élève à **1.736.591 €**, soit **293 €** par habitant. Il serait de **2.446.128 €**, soit **413 €** par habitant au 31-12-2022.

Au 31-12-2020, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 883 € et la moyenne départementale de 864 €.

Le ratio de solvabilité, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaire pour rembourser la dette totale serait de **5,5 années** au 31-12-2022.

Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 10 ans.

Durant la crise sanitaire que nous avons vécue, les Pouvoirs publics ont largement sollicité les communes, et salué leur réactivité.

Après les fortes pertes de ressources qui ont marqué le mandat précédent, on peut espérer, au moins, une garantie de nos recettes, une simplification des normes, et la stabilisation des obligations mises à notre charge.

Avec un endettement qui reste raisonnable, c'est à cette condition que nous pourrions maintenir le niveau de service, et des investissements suffisants pour préparer l'avenir.

17 février 2022.